



## Dépôt légal

(9/10/2014)

### 1. Traductions :

---

Français	Dépôt légal		
Néerlandais	Wettelijk depot		
Allemand	Hinterlegung der Pflichtexemplare		
Anglais	Legal deposit		

### 2. Historique

---

Le dépôt légal belge est instauré le 1<sup>er</sup> janvier 1966 par la loi du 8 avril 1965.

Les publications numériques sur support matériel sont régies par la loi du 19 décembre 2006.

### 3. Contenu de la loi

---

#### Généralités

Les éditeurs belges sont tenus de déposer un exemplaire de leur production (livres, périodiques, etc.) auprès de la bibliothèque royale de Belgique (Loi du 8 avril 1965).

Les auteurs belges domiciliés en Belgique qui éditent à l'étranger sont tenus de déposer un exemplaire de leur production (Loi du 8 avril 1965).

Exception des procédés phonographiques et cinématographiques (Loi du 8 avril 1965).

L'Arrêté royal du 14 février 2008 oblige au dépôt légal des livres et brochures en 2 exemplaires

#### Support numérique

Les documents publiés sur supports numériques ou similaires (supports matériels tels qu'une disquette, un CD, un CD-Rom ou un DVD, à l'exception des publications en ligne) doivent également être déposés (Loi du 19 décembre 2006).

#### Dépôt volontaire de publications électroniques en ligne

Les éditeurs de publications électroniques en ligne (publications périodiques et non périodiques) peuvent déposer ces publications sur base volontaire par le URL e-Dépôt (Memento des règles du dépôt légal, E).



Une brochure d'information explique comment il faut s'enregistrer en tant qu'éditeur et décrit les différentes étapes pour déposer des documents.

### **Copie et prêt interbibliothèque**

Les publications déposées au titre du dépôt légal ne sont accessibles qu'à la Bibliothèque Royale. Il est exclu que les publications déposées soient copiées ou prêtées (protection des droits d'auteur).

## **4. Références**

---

Législation : [http://www.kbr.be/collections/depot\\_legal/depot\\_legal\\_fr.html](http://www.kbr.be/collections/depot_legal/depot_legal_fr.html) (consulté le 9.10.2014)

e-dépôt : [http://www.kbr.be/catalogues/Edepot/edepot\\_fr.html](http://www.kbr.be/catalogues/Edepot/edepot_fr.html) (consulté le 9.10.2014)

